

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE
MARSEILLE
CS 10108
13294 MARSEILLE - CEDEX 06

ANNULATION AFM - CLASSEMENT

L'Officier du Ministère Public

à

Maître Yohan DEHAN
174, Rue de COURCELLES
75017 PARIS

Références à rappeler :

Référence :

Maître,

J'accuse réception de votre courrier du 10 mars dernier pour le compte de votre client,

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **021527 EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 40 KM/H ET INFÉRIEUR A 50 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VÉHICULE A MOTEUR ART.R.413-14 §I AL.1 C.ROUTE. ART.R.413-14 §I AL.1, §II C.ROUTE.**
Infraction(s) relevée(s) à _____ en date du _____ par procès verbal n° _____ dans le sens _____
_____ , avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) : _____ iressé par _____
Infraction(s) relevée(s) avec une vitesse enregistrée de _____ retenue de _____ pour une vitesse _____ autorisée de _____

Je vous informe que j'ai décidé de procéder au classement sans suite du dossier supra.
Vous trouverez , en pièce jointe, la copie du courrier qui lui a été envoyé.

Je vous prie de recevoir, Maître, mes salutations distinguées.

Fait à MARSEILLE - CEDEX 06,
le 25/06/2025

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

